

Expertise écologique pour un projet photovoltaïque

Commune de Porte-du-Quercy(46)



CERA Environnement

Centre d'Etudes et de Recherche Appliquée en Environnement

05/06/2025

SOMMAIRE

Objectifs de l'étude	2
Protocole d'étude	3
1 - Date et période d'inventaire	3
2 - Méthodologie	3
Résultats 5	
1 - Liste et cartographie des habitats	5
2 - La flore	11
3 - L'avifaune	13
4 - La faune	16
Impact prévisible du projet	17
Conclusions et Préconisations	18

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Dans le cadre d'une procédure d'examen au cas par cas d'un projet photovoltaïque sur la commune de Porte-du-Quercy (46), CERA environnement a été missionné pour faire une étude écologique (Habitats, flore et faune). Elle vise à décrire les habitats naturels et les espèces floristiques et faunistiques de la zone d'étude (voir carte de localisation ci-dessous), puis à estimer les enjeux locaux pour les espèces présentes afin d'évaluer les impacts du projet et le cas échéant à prévoir des mesures d'évitement et de réduction. A l'aide de données bibliographiques communales (consultation INPN) et d'une campagne de relevés au printemps (29/04/2025), une première évaluation des enjeux pressentis a pu être réalisée.



Figure 1 : Localisation géographique du site d'étude

PROTOCOLE D'ETUDE

1 - Date et période d'inventaire

Les conditions du passage de terrain réalisé sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Date et caractéristiques du relevé écologique

Dates	29/04/2025
Météo	Ciel dégagé, léger vent Est, T = 24 °C
Intervenant	M. Tessier, E. Dumain
Type d'inventaire	Cartographie, relevés flore, faune et avifaune

2 - Méthodologie

Flore

Le site de petite taille (1,13 ha pour l'aire stricte) a été parcouru sur sa totalité. Le pourtour sur une profondeur d'environ 50 m a été également visité quand cela était possible ainsi que le chemin d'accès (surface d'environ 4 ha). Des relevés phytosociologique ont été réalisés sur le site complété par des relevés le long de transects (position ci-dessous et listes en annexe). Les habitats ont été identifiés selon les nomenclatures Corine, Eunis et le cas échéant selon la nomenclature Eur28 pour les habitats d'intérêt communautaire. La flore patrimoniale a été pointée sur les cartes de terrain.



Figure 2 : Relevés phytosociologiques et transects botaniques

Faune

Le passage réalisé le 29/04 se situait en pleine période printanière et a permis un échantillonnage de l'avifaune nicheuse. Au vu du cortège rencontré et des habitats présents, le potentiel d'accueil et la fonctionnalité de la parcelle ont été évalués.

En période printanière, les oiseaux s'attachent à leurs domaines vitaux, pouvant aller de quelques milliers de mètres carrés pour les petites espèces peu mobiles jusqu'à plusieurs milliers d'hectares pour certains grands rapaces. Un grand nombre d'espèces marquent leur territoire de façon acoustique (chant) ou par des comportements particuliers (vols territoriaux), qui facilitent leur repérage.

Pour ce site de petite taille, la méthode au parcours est privilégiée : le site est parcouru à pied lentement par un observateur muni de jumelles, et traversant tous les types d'habitats. Les espèces identifiées à vue ou de manière auditive sont comptabilisées, sans limite de distance, et en prenant soin d'éviter les comptages multiples.

RESULTATS

1 - Liste et cartographie des habitats

Le site de l'aire stricte est implanté sur une zone qui a servi en partie de dépotoir et qui se trouve maintenant en grande partie recouverte par des fourrés (au centre et au nord-est). La partie centrale comporte encore une bonne quantité de gravats avec une végétation plus éparse car une partie a été retirée récemment. En dehors de cela, on trouve quelques secteurs plus naturels avec de la chênaie pubescente (au sud-est), des haies (nord, ouest et sud) et des pelouses sèches (ici et là, y compris au sein des fourrés). Ces pelouses constituent l'habitat d'intérêt communautaire 6210 - Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia). Aux alentours (hors aire stricte), on trouve essentiellement des prairies et des chênaies pubescentes.

Les habitats présents sur l'aire stricte (y compris en marge) sont synthétisés dans le tableau suivant. De même, les surfaces sont données pour l'aire stricte uniquement.

Tableau 2 : habitats relevés sur le site

Code Corine Habitats (et EUR28 si habitat d'intérêt communautaire)	Eunis	Position Surface (%age)
Habitat d'intérêt communautaire		
34.32 - Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides = 6210 - Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia)	E1.26 - Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques	Essentiellement au centre et ouest par patches, 0,24 ha (21,6%)
Autres habitats		
Routes (parking)	J4.2 - Réseaux routiers (Parking)	A L'entrée du site, 0,11 ha (9,6%)

41.711 - Chênaies pubescentes thermophiles	G1.711 - Chênaies à Quercus pubescens occidentales	En marge au sud, 0,04 ha (3,4%)
87.2 - Zones rudérales et tas de gravats	E5.13 - Communautés d'espèces rudérales et tas de gravats	Au centre du site, 0,14 ha (12,2%)
31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile	F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches	Surtout au centre et nord-est du site, 0,56 ha (49,3%)
84.1 - Alignements d'arbres	G5.1 - Alignements d'arbres	En bordure du site (0,03 ha (2,6%))
Chemins	Chemins	En bordure ouest, ,02 ha (1,4%)

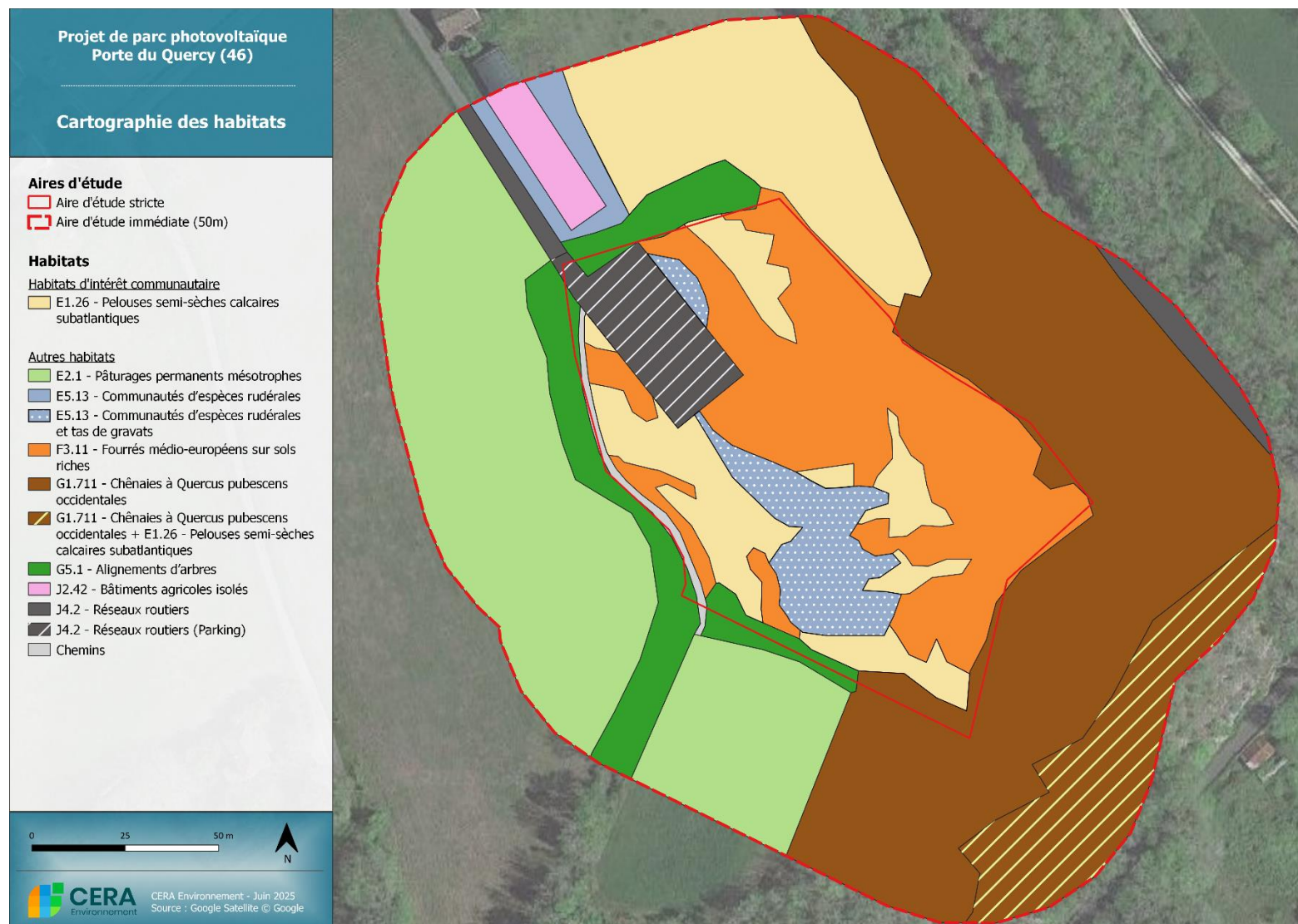


Figure 3 : Occupation du sol sur le site du projet

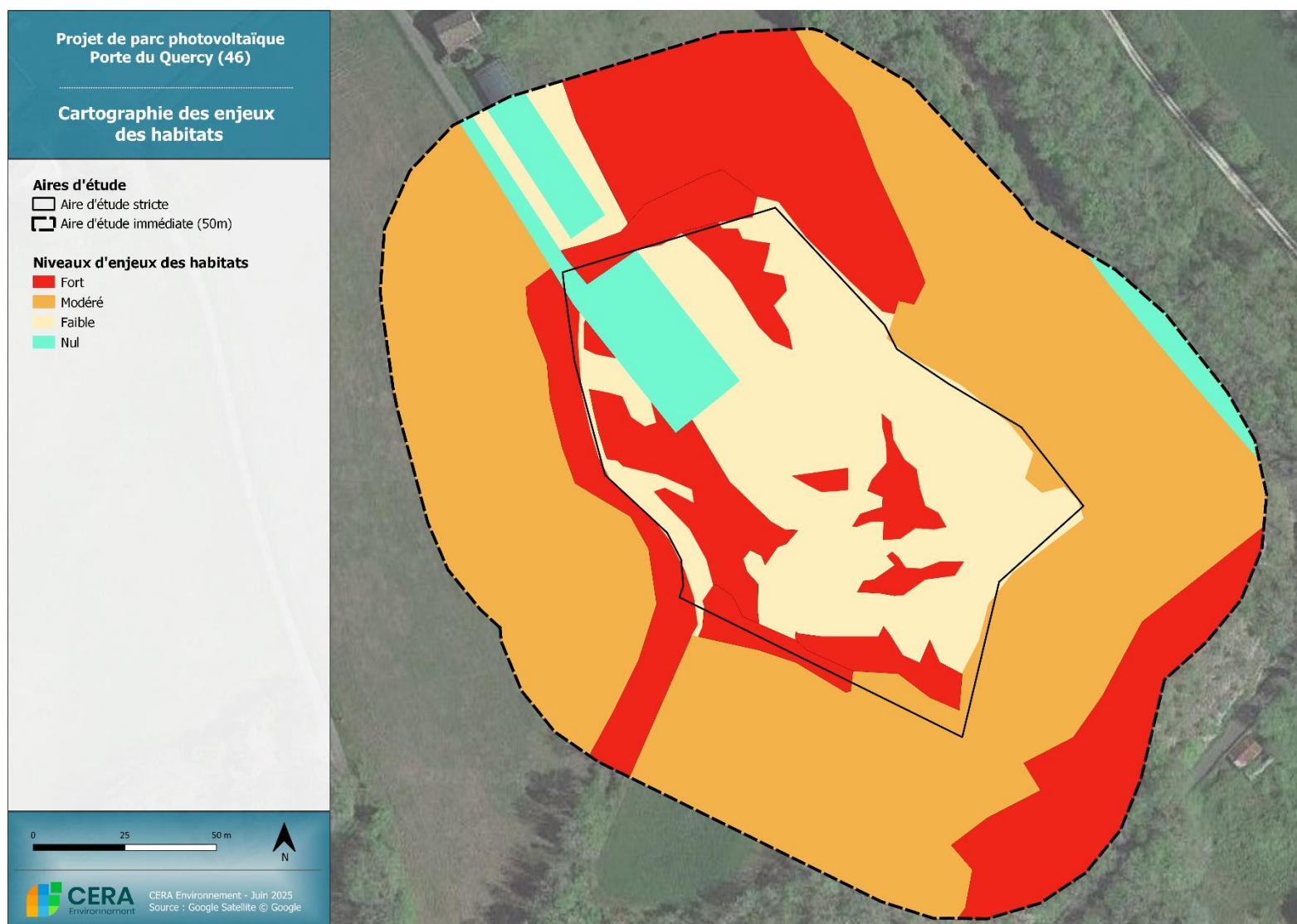


Figure 4 : Carte des enjeux pour les habitats naturels

L'habitat dominant sur l'aire stricte est constitué de fourrés (F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches) qui couvrent ici 0,56 ha. Une partie de ces fourrés reposent sur une ancienne décharge où domine des Orties et de la Vigne vierge mais d'autres colonisent d'anciennes pelouses sèches et sont eux colonisés par des ligneux type Aubépine, Cornouillet sanguin et Erable de Montpellier. Sur la partie centrale, nous avons plutôt une végétation rudérale recouvrant en partie des gravats plus récents ou remaniés.



Fourrés avec des ronces, des orties et de la vigne vierge



Fourrés colonisant les pelouses sèches



Zone de gravats fraîchement remaniés

Le site comprend également un grand parking gravillonné au nord (0,11ha).

Les habitats naturels sont dominés ici par des pelouses sèches d'intérêt (0,24 ha) avec au moins 4 espèces d'orchidées. Elles sont toutefois très fragmentées et se présentent souvent sous forme de petits patches au sein des fourrés.



Pelouse sèche avec l'orchis brûlé

Enfin, les autres habitats naturels sont en marge du site comme les haies et la chênaie pubescente. Ils seront donc peu concernés directement par les aménagements mais ils pourront l'être toutefois pour les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage). On peut aussi y trouver quelques vieux arbres.



Chênaie avec un vieux arbre couché

2 - La flore

Nous avons pu relever 71 espèces sur le site en un passage printanier (voir liste en annexe). Ce chiffre apparaît comme assez élevé pour un site d'étude couvrant environ 4 ha (en comptant la totalité de l'aire d'étude).

Aucune plante protégée n'a été observée ni même d'espèce patrimoniale.

Le site INPN du MNHN signale la présence de 3 plantes protégées sur la commune de Porte du Quercy (Tableau 3).

Tableau 3 : Espèces protégées sur la commune de Porte du Quercy (source 'INPN)

Taxon	Statut	Habitats	Période de floraison
Sabline douteuse (<i>Arenaria controversa</i>)	Protection nationale	Pelouses sèches, tonsures	Mai
Bruyère vagabonde (<i>Erica vagans</i>)	Protection départementale	Landes mésophiles, lisières	Juin-Juillet
Pivoine mâle (<i>Paeonia mascula</i>)	Protection nationale	Chênaies sèches claires	Avril-Juin

Ces espèces n'ont pas été observées sur le site alors que nous étions à la bonne période.

Le site comporte quelques pieds d'Origan qui est la plante hôte privilégiée de l'Azuré du serpolet qui est protégé.

Cinq espèces exotiques ont été observées sur le site :

- 2 arbres, le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et l'Erable négundo (*Acer negundo*), présents au sein des fourrés au nord-est du site
- L'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) et l'Iris d'Allemagne (*Iris germanica*) présents aux abords du parking et des gravats à l'entrée du site.
- La Vigne vierge (*Parthenocissus inserta*), présente sur les bordures de fourrés et en lisière de chênaie au sud-est du site.



Vigne vierge (*Parthenocissus inserta*)

3 - L'avifaune

Le relevé effectué le 29/04 a permis de se rendre compte du cortège local attendu ainsi que de la fonction des divers habitats présents pour l'avifaune. Ainsi, sur les 16 espèces appréhendées, on retrouve essentiellement des passereaux relativement communs et s'accommodant souvent de surfaces restreintes pour peu qu'elles puissent s'y alimenter et trouver des supports de nidification. Le profil relativement fermé par la dominante de fourrés ainsi que la proximité de la chênaie et d'alignements d'arbres fait que l'on retrouve une bonne part de passereaux forestiers communs peu exigeants tels que la Fauvette à tête noire, le Merle noir, la Mésange charbonnière, les Pouillots ou encore le Rougegorge familier. Les chênaies périphériques permettent de retrouver des espèces plus dépendantes des grands massifs forestiers comme le Pic noir ou le Coucou gris. Les plus rares secteurs de pelouses ainsi que les pâturages périphériques couplés aux lisières boisées et à la strate buissonnante forment une mosaïque plus semi-ouverte permettant de compter des espèces associées à ces espaces au devant desquelles l'Alouette lulu, le Bruant zizi, la Fauvette grisette, l'Hypolaïs polyglotte ou encore le Rossignol philomèle. Ces dernières sont toutes dépendantes des ligneux pour implanter leur nichée mais pour la plupart, la présence de secteurs plus ouverts est également indispensable en tant que zones d'alimentations (graines, insectes). L'Alouette lulu, en plus de s'alimenter sur ces zones ouvertes peut également directement nicher au sol à l'abris de la végétation herbacée. D'autres comme l'Hypolaïs polyglotte, le Rossignol ou la Fauvette grisette restent surtout associées aux fourrés ou aux haies à la fois pour leur alimentation et leur nidification à condition que la strate ne devienne pas trop dense en s'orientant vers un boisement. Sans être très patrimoniales, la présence d'espèces de milieux plus ouverts à semi-ouverts comme l'Alouette lulu (DO1) ou la Fauvette grisette (quasi-menacée en région) souligne l'importance du maintien des secteurs de pelouses et lisières soumis à la dynamique de fermeture par des fourrés où en partie recouverts par de l'artificialisation (gravats, parking).

De façon plus anecdotique, ce profil semi-ouvert peut aussi constituer des zones de chasse intéressantes pour des rapaces locaux comme le Faucon crécerelle ou le Milan royal. La surface restant toutefois négligeable au sein de leurs vastes espaces de prospection.

En période internuptiale, on peut raisonnablement avancer que la faible surface de l'aire d'étude, son côté exigü et les ressources limitées pouvant être offertes ne favorisent pas d'attractivité particulière. Du côté des rapaces, aucun enjeu particulier n'est à attendre en période de reproduction ou le reste de l'année. Les fourrés et arbustes peu robustes au sein de l'aire stricte n'offrent pas de support de nidification adaptés. De même, le manque de quiétude ne laisse pas de place pour d'éventuels dortoirs ou rassemblement d'individus en halte.

Ainsi, au-delà de ne pas trop empiéter sur les chênaies et les alignements d'arbres, l'enjeu se concentre surtout sur les pelouses permettant d'offrir des mosaïques plus variées et plus fonctionnelles pour des espèces semi-ouvertes plus exigeantes.

Tableau 4 : Espèces de faune observées sur le site d'étude et ses abords

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		Enjeu de conservation Occitanie	Effectif 29/04
		Europe	Fr	Fr	Région		
Avifaune							
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO1	Art.3	LC	LC	FAIB	2
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	-	Art.3	LC	LC	FAIB	2
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Art.3	LC	LC	FAIB	1
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	Art.3	LC	NT	FAIB	1
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Art.3	NT	LC	FAIB	1
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Art.3	LC	LC	FAIB	2
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Art.3	LC	NT	FAIB	1
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	Art.3	LC	LC	FAIB	1
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	LC	-	1
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Art.3	LC	LC	FAIB	1
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO1	Art.3 esp CNP	VU	VU	FORT	1
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO1	Art.3	LC	LC	FAIB	1
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	-	Art.3	LC	LC	FAIB	1
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Art.3	LC	LC	FAIB	1
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Art.3	LC	LC	FAIB	1
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Art.3	LC	LC	FAIB	1
Reptiles							
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	DH4	Art. 2	LC	LC	FAIBLE	1
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	DH4	Art. 2	LC	NT	FAIBLE	<1
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH4	Art.2	LC	LC	FAIBLE	2
Lépidoptères							
Azuré bleu céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	-	-	LC	LC	-	<1

Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	LC	-	<1
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	-	LC	LC	-	<1
Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	-	-	LC	LC	-	<1
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	LC	-	<1
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	-	LC	LC	-	<1
Lucine	<i>Hamearis lucina</i>	-	-	LC	LC	-	<1
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	LC	LC	-	<1
Odonates							
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	-	-	LC	LC	-	1
Orthoptères							
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	4	LC	-	<1
Autre faune							
Ascalaphe soufré	<i>Libelloides coccajus</i>	-	-	-	-	-	<1

Statut de protection européen :	D01 : Annexe I de la Directive "Oiseaux" : espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS)
Statut de protection nationale :	Art.2 : Protection de l'espèce et des habitats nécessaires au bon accomplissement de son cycle biologique Art.3 : Protection de l'espèce uniquement Art.5 : Amphibiens non protégés ; Interdiction de vente, transport, mutilation, etc Non spécifié : espèce non réglementée
Statut de menace (Listes rouges UICN) :	RE : éteint ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé ; LC : préoccupation mineure (non menacé), DD : données insuffisantes, NA : non applicable, NE : non évalué.
Enjeu général de conservation (Occitanie) :	NH : Non hiérarchisé
Indices de priorité de surveillance sur la liste rouge des Orthoptères de France (2004)	priorité 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction priorité 3 : espèces menacées, à surveiller priorité 4 : espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances

4 - La faune

Le passage d'échantillonnage printanier a surtout permis d'estimer les fonctionnalités du site et les enjeux à attendre vis-à-vis des principaux groupes faunistiques.

Chiroptères : Le potentiel en gîte arboricole se concentre uniquement sur les contours de l'aire stricte, au niveau de la chênaie ou des alignements d'arbres pouvant comprendre des individus de tailles suffisantes pour présenter des cavités intéressantes. En tant que zone de chasse, la présence de pelouses et lisières offre un profil intéressant mais largement limité par la faible surface et la progression des fourrés.

Faune terrestre : Tout d'abord, l'absence de zone humide sur la ZIP écarte toute potentialité de reproduction et réduit l'attractivité pour des groupes qui en dépendent (amphibiens, libellules, mammifères semi-aquatiques). Une utilisation anecdotique pour du transit chez les amphibiens ou en phase de maturation chez les libellules reste possible (cas d'une Cordulie bronzée observée en chasse) mais n'apporte pas d'enjeu particulier sur l'aire stricte. Il en est de même pour les mammifères où la patrimonialité se concentre souvent sur des espèces de zone humide. La fonctionnalité de l'aire d'étude pour ce groupe se limitera à une zone de transit et alimentation ponctuelle pour des espèces terrestres communes très probablement présentes dans le secteur (Chevreuil, Sanglier, Renard, etc). Des espèces potentielles toujours communes mais protégées comme l'Ecureuil ou le Hérisson devront également être considérées en phase ERC (préservation de chênaie ou d'alignements d'arbres, limitation du risque de destruction par respect des périodes de travaux, etc).

La forte couverture ligneuse limite la disponibilité en pelouses, clairières ou lisières plus favorables à une diversité de flore et donc de papillons potentiels. Ainsi, en plus d'un cortège plus ubiquiste et moins exigeant, le relevé a permis de rencontrer quelques espèces typiques des milieux xérothermophiles restant dépendantes de ces secteurs de pelouses (Azuré bleu-céleste, Citron de Provence) ou encore une espèce liée aux lisières et clairières qui reste localisée dans la région (Lucine). Toutefois, la présence d'Origan, plante-hôte d'un papillon patrimonial (Azuré du Serpolet) sur des secteurs de pelouses laisse le doute sur la présence potentielle du papillon. Cette dernière ne pourra être assurée qu'en période de vol du papillon s'étendant globalement de fin juin à mi-août.

Pour les reptiles, l'attractivité se limite surtout aux trouées de pelouses sèches et lisières ensoleillées mais le profil très fermé par les fourrés et autres ligneux pourrait limiter la diversité locale. Le relevé printanier avec une météo favorable a permis de confirmer la capacité d'accueil limitée pour ce groupe sur l'aire d'étude avec la détection de 3 espèces communes. Il s'agit en effet soit d'espèces ubiquistes très communes (Lézard des murailles) ou peu exigeantes et pouvant s'accomoder de strates herbacées plus hautes et denses au profil broussailleux (Lézard à deux raies et Couleuvre verte et jaune).

De même, chez les orthoptères, au vu des habitats, aucune espèce protégée n'est à attendre. Le couvert arbustif dense et la dynamique de fermeture vers un habitat boisé limite aussi le potentiel d'accueil pour ce groupe chez lequel la plupart des espèces apprécient les milieux plus ouverts et peu ombragés.

IMPACT PREVISIBLE DU PROJET

La fonctionnalité d'un projet photovoltaïque implique une élimination de la végétation arborée et arbustive, et donc essentiellement des fourrés sur 0,56 ha (habitat de faible intérêt). La chênaie, d'intérêt modéré, serait concernée en marge du site (0,04 ha). Les zones rudérales accompagnées de gravats (0,14ha) ne présentent pas d'enjeu particulier. Une végétation herbacée pourra se réinstaller mais sera constituée plutôt d'espèces banales.

L'impact le plus fort serait sur les pelouses sèches (0,24 ha) qui constituent un habitat d'intérêt sur lequel on trouve par exemple plusieurs orchidées et la flore la plus variée. On y trouve aussi l'origan qui est la plante hôte de l'Azuré du serpolet. Une partie sera potentiellement détruite par les structures lourdes (pistes, postes électriques, citerne). Les zones recouvertes par les panneaux ne seront pas détruites mais l'habitat sera dégradé car la végétation des pelouses sèches ne tolère pas l'ombrage.



Pelouse sèche et fourrés en périphérie

Si les pourtours doivent être débroussaillés pour prévenir les risques d'incendies, les ligneux des sous-bois et les branches basses de la chênaie pubescente seront éliminés sur environ 1,35 ha. La flore herbacée constituée de plusieurs plantes de pelouses sèches pourra être favorisée de même que les cortège d'oiseaux et de faune des milieux plus ouverts à semi-ouverts. Ces derniers étant actuellement progressivement pénalisés par la dynamique de fermeture des milieux via la progression des fourrés et arbustes.

CONCLUSIONS ET PRECONISATIONS

Le site d'étude est constitué essentiellement de fourrés, de zones rudérales et d'un parking qui sont des habitats de faible intérêt. Une partie est constituée d'habitats d'intérêt comme les pelouses sèches et les boisements en marge.

Les impacts peuvent être minimisés en prévoyant les mesures suivantes :

- Privilégier une implantation sur les fourrés, les zones rudérales et le parking.
- Préserver les pelouses sèches au Sud-Ouest du parking en priorité.
- Les chantiers devraient débuter si possible en dehors des périodes sensibles pour la majorité des espèces donc plutôt à partir de septembre et pas après février/mars. Idem pour la coupe/élagage des arbres.
- Préserver et gérer des zones de pelouses notamment le bloc le plus important sur la partie ouest.
- Conserver une végétation herbacée naturelle sur la zone d'implantation hors installations lourdes
- Limiter la pollution des cours d'eau périphériques lors des travaux (kit de dépollution, zones de stockage adaptées, etc).
- Le pourtour du chantier devrait être si possible balisé afin d'éviter la sortie des engins ou du matériel sur les zones sensibles périphériques (boisements, pelouses sèches).
- Pour limiter la propagation des plantes exotiques aucun remblai ne sera apporté sur site et les engins (notamment leurs roues) devront être propres en arrivant et en repartant. Les plantes exotiques présentes sur site (Iris germanique, Herbe de la Pampa, Robinier, Vigne vierge, ou Erable) peuvent potentiellement être éliminées lors des travaux de construction et d'entretien de la centrale car ce sont des ligneux ou des herbacées plutôt de grande taille. Des précautions seront prises pour éviter la déssimination des propagules (nettoyage des outils, stockage ou recyclage des déchets sur des lieux adaptés...).
- Pour les OLD, réaliser les débroussaillages plutôt en période de repos pour la végétation (hiver surtout) et en dehors des périodes de reproduction de la faune.

Annexe :

Listes des plantes observées sur le site et à proximité immédiate.

Echelle des coefficients	+	1	2	3	4	5
Recouvrement	Très faible	< 5%	5 à 25%	25 à 50%	50 à 75%	75 à 100%

Voir la carte méthodologie pour la position des relevés

Relevé			1	2	3
Date			29/04/2025		
Eunis			34.32	41.711	31.81
Recouvrement arboré				80%	
Hauteur strate arboré				10 m	
Recouvrement arbustif			10 %	40%	80 %
Hauteur strate arbustive			1 m	3 m	3 m
Recouvrement herbacé			70 %	50%	40 %
Hauteur strate herbacée			25 cm	40 cm	40 cm
Taxon	Statut	Statut IUCN France			
Acer campestre L.	Exotique	LC		1	
Acer monspessulanum L.		LC		1	3
Acer negundo L.					1
Achillea millefolium L.		LC	1		
Agrimonia eupatoria L.		LC			1
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich.		LC	1		
Arum italicum Mill.		LC		1	
Bituminaria bituminosa (L.) C.H.Stirt.		LC	1		
Blackstonia perfoliata (L.) Huds.		LC	1		
Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult.		LC	1		
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.		LC		1	
Briza media L.		LC	1		
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr.		LC	4		
Carex flacca Schreb.		LC	1		
Carex halleriana Asso		LC	1		
Cerastium pumilum Curtis	Exotique	LC	1		
Cornus sanguinea L.		LC			2
Coronilla scorpioides (L.) W.D.J.Koch		LC	1		
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.					1
Corylus avellana L.		LC			1
Crataegus monogyna Jacq.		LC			3
Dactylis glomerata L.		LC		1	
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin		LC		2	
Eryngium campestre L.		LC	1		
Euphorbia amygdaloides L.		LC		1	

Euphorbia flavicoma DC.		LC			1
Festuca lemanii Bastard		LC	2		
Fraxinus excelsior L.		LC		1	
Galium album Mill.		LC			1
Galium aparine L.		LC		1	
Geranium dissectum L.		LC	1		
Geranium purpureum Vill.		LC		1	
Globularia bisnagarica L.		LC	1		
Helianthemum apenninum (L.) Mill.		LC	1		
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng.		LC	1		
Hippocrepis comosa L.		LC	1		
Iris germanica L.	Exotique		1		
Juniperus communis L.		LC			1
Lathyrus sphaericus Retz.		LC	1		
Lonicera periclymenum L.		LC		1	
Polypodium vulgare L.		LC		1	
Muscari neglectum Guss. ex Ten.		LC	1		
Neotinea ustulata (L.) R.M.Bateman,					
Pridgeon & M.W.Chase		LC	1		
Ophrys sphegodes Mill.		LC	1		
Origanum vulgare L.	Plante Hôte de l'Azuré du serpolet	LC	1		
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch	Exotique				1
Plantago media L.		LC	1		
Poa bulbosa L.		LC	1		
Populus nigra L.		LC			1
Potentilla verna L.		LC	2		
Poterium sanguisorba L.		LC	1		
Primula veris L.		LC	1		
Prunus cerasifera Ehrh.		LC			1
Prunus spinosa L.		LC			3
Quercus pubescens Willd.		LC		5	
Ranunculus bulbosus L.		LC	3		
Rhamnus alaternus L.		LC		1	1
Robinia pseudoacacia L.	Exotique				1
Rosa arvensis Huds.		LC		1	
Rosa canina L.		LC	1		1
Rubia peregrina L.		LC		1	
Rubus sp.		LC			3
Sambucus ebulus L.		LC			1
Sambucus nigra L.		LC			1
Seseli montanum L.		LC	1		
Stachys recta L.		LC	1		
Teucrium chamaedrys L.		LC	1		
Ulmus minor Mill.		LC			1
Urtica dioica L.		LC			1
Vicia segetalis Thuill.		LC	1		
Vulpia bromoides (L.) Gray		LC	1		